

Programme de formation Diplôme Fédéral de Juriste du Patrimoine

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation est une exclusivité Fédération Nationale du Droit et du Patrimoine (FNDP), réservée aux membres de la FNDP.

Ce diplôme est conçu pour conférer à ses titulaires un niveau d'excellence juridique en droit du patrimoine. Il regroupe sept certificats de spécialité, chacun étant sous la responsabilité du ou des directeurs de diplômes qui y enseignent.

Objectifs de formation :

A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- atteindre un niveau d'excellence juridique en droit du patrimoine grâce à l'obtention des 8 spécialités suivantes :

- * Droit patrimonial de la famille
- * Assurance vie
- * Relation commerciale
- * Patrimoine d'affectation
- * Fiscalité internationale
- * Corporate
- * Stratégies patrimoniales
- * Gestion de patrimoine des personnes vulnérables

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Cette formation peut être suivie aussi bien par des étudiants en parallèle de leur Master 2 fédéré, que par des professionnels déjà titulaires d'un Master 2 de la FNDP.
- Prérequis : Préalablement au dépôt d'une candidature, le participant devra :
 - être inscrit à l'un des Masters 2 membres de la FNDP ;
 - ou être diplômé de l'un des Masters 2 membres de la FNDP ;
 - ou attester d'une expérience de haut niveau d'au moins huit ans révolus au jour de la demande, dans une profession en lien avec la gestion de patrimoine ;
 - ou être titulaire d'un master 2 dont une partie des cours est mutualisée avec l'un des diplômes fédérés au sein de la FNDP.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le programme de formation **Diplôme Fédéral de Juriste du Patrimoine** représente un volume horaire d'enseignement de **190 heures**.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cette formation totalement inédite, et parfaitement complémentaire de celles enseignées au sein des Masters 2 fédérés, est dispensée pour partie à distance, via internet, et pour partie par des séminaires.

Elle se déroule selon les modalités suivantes :

- Cours à distance : plate-forme pédagogique en ligne sur laquelle se trouvent des supports de cours accompagnés d'exercices et d'outils de communication avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants ;
- Séminaire à TOULOUSE (présentiel) : séances de formation se déroulant dans une salle de cours dédiée équipée de vidéoprojecteur. Connexion internet. Accès possible aux diverses ressources universitaires : accès aux salles informatiques, centres de documentation et bibliothèques de l'université.

PÉDAGOGIQUE

- **Direction Pédagogique** : Alexandre LESAULT et Nicolas ESPLAN, Directeurs JURISCAMPUS, Docteurs en droit
- **Comité scientifique et de perfectionnement** : dirigé par Michel LEROY, Maître de Conférence habilité à diriger les recherches, 3 formateurs reconnus pour leur expertise dans les domaines de la communication, finance et patrimoine, 2 personnels de JURISCAMPUS
- **Professionnels (liste indicative)** : Sophie Schiller (Professeur des Universités), Renaud Mortier (Professeur agrégé de droit privé), Karine ESPLAN (Docteur en management des ressources humaines), Michel LEROY (Maître de conférences habilité à diriger des recherches), Jean Prieur (Professeur émérite des universités), Cécile LISANTI (Professeur des Universités) ...

VALIDATION DE LA FORMATION

Les certificats de spécialité CS1, CS2, CS3, CS4, CS5, CS6, CS7, CS8 font l'objet d'une note sur 40 points. Cette évaluation est organisée dans le cadre d'une épreuve écrite commune de 3 heures sous forme de questionnaires (QCM).

Il n'est pas prévu de session de rattrapage.

Un certificat est validé dès lors que le candidat a obtenu 20 sur 40.

L'obtention du diplôme est déterminée par l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 20/40 à l'ensemble des certificats (avec ou sans mécanisme de compensation).

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

| | |
|--|--|
| Tuteur | Monsieur LE TUTEUR - Le service pédagogique de JURISCAMPUS, composé de juristes et d'experts, ès qualité (coach@juriscampus.fr). |
| Modalités d'accompagnement | L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...). |
| Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ? | Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h00 et de 14h00-17h30. |
| Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants | Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée... |
| Délai de réponse à une demande d'accompagnement | 72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable). |

PROGRAMME DE LA FORMATION

CS 1 : Droit patrimonial de la famille

- Liquidations complexes en droit patrimonial de la famille
- Actifs financiers et droit patrimonial de la famille

CS 2 : Assurance-vie

- Rédaction de la clause bénéficiaire et stratégie globale de transmission
- Assurance-vie, aspects liquidatifs

CS 3 : Relation commerciale

- Optimisation de la relation client

CS 4 : Gestion et transmission du patrimoine d'autrui

- Fiducie

CS 5 : Ingénierie juridique et fiscalité internationale

- Expatriation et fiscalité (Etats-Unis et Europe)
- Anticipation successorale internationale

CS 6 : Corporate

- Pactes d'actionnaires et pactes de famille
- Les stratégies fondées sur les variations du capital social

CS 7 : Stratégies patrimoniales

- Clauses complexes (sociétés civiles, cessions de parts, garanties de passif)
- Stratégies patrimoniales

CS 8 : Gestion du patrimoine des personnes vulnérables

- Protection des personnes vulnérables

CS 9 : Séminaires de synthèses

Coordonnés par les Directeurs des Master 2 de la FNDP
Etudes et résolutions de cas pratiques